

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

### PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2019

*La CLI de Cadarache est chargée, en application des articles L125-17 et suivants du code de l'environnement, d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.*

*Cette mission s'exerce d'une part pour le site nucléaire de Cadarache implanté sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance, comprenant le Centre CEA et l'installation ITER, et d'autre part pour l'ionisateur industriel Gammaster, implanté à Marseille (14<sup>e</sup>).*

*Le site de Cadarache est dédié à la recherche dans les domaines de la fission nucléaire, de la fusion nucléaire et des énergies renouvelables. Gammaster est un ionisateur industriel.*

*Conformément au décret du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information (art. 12), la CLI arrête le programme prévisionnel d'activité suivant pour 2019.*

#### **1. SUIVI DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES**

La mission de suivi est principalement assurée dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique (CET) pour le CEA, présidée par M. Bruguera (Vice-président : M. Hannecart), et de la CET pour ITER, présidée par M. Coletti (Vice-président : M. Thys).

La CLI a un droit d'accès à tous les documents communicables relatifs aux activités nucléaires sur les sites de Cadarache et de GAMMASTER. Le suivi des installations s'exerce principalement sur la base des informations communiquées par les exploitants nucléaires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et les autres services de l'Etat (Préfecture) en application des dispositions du code de l'environnement, de la réglementation et des autorisations de rejets relatives aux Installations Nucléaires de Base (INB).

En 2019, la mission de suivi portera notamment sur les points suivants :

- Bilans annuels 2018 des exploitants ;
- Evènements significatifs déclarés par les exploitants ;
- Bilan des contrôles des installations ;
- Examens complémentaires de sûreté post-Fukushima ;
- Chantiers de construction (ITER et RJH) ;
- Chantiers de démantèlement et gestion des déchets TFA ;
- Exercice PPI ;
- Visites d'installations.

Un tableau de bord général sera établi pour regrouper dans un même document les caractéristiques principales et les faits notables de chaque installation.

## **A. Bilans annuels 2018 des exploitants nucléaires**

La CLI examinera dans le cadre des CET, les bilans annuels communiqués par les exploitants nucléaires en application du code de l'environnement (art. L120-1 et suivants, L125-10, L125-15, L125-17 et suivants) ou des arrêtés d'autorisation de rejets concernant les installations suivantes :

- INB exploitées par le CEA Cadarache ;
- INB 174 ITER exploitée par ITER Organization ;
- INB 147 GAMMASTER exploitée par la société Synergy Health Marseille.

Pour ce qui concerne l'Installation Nucléaire de Base Secrète Propulsion Nucléaire (INBS-PN) de Cadarache, dont l'exploitant est le CEA DAM Ile de France, la CLI demandera conformément à l'article 4, al. 4, du décret n°2001-592 du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des activités nucléaires intéressant la défense, une présentation du bilan annuel de la sûreté nucléaire, des risques d'origine radiologique et des rejets produits par l'installation, ainsi que des mesures prises pour en réduire les impacts, prescrit par l'article 5 du même décret. Cette présentation pourra être faite dans le cadre d'une réunion commune avec la Commission d'Information auprès de l'INBS.

## **B. Evènements significatifs**

Tous les événements significatifs relatifs à la sûreté, la radioprotection ou l'environnement survenant dans les installations sont déclarés à l'ASN par les exploitants et les déclarations sont communiquées à la CLI.

Ces déclarations seront diffusées aux membres de la CET concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande. Il sera demandé à l'exploitant une présentation des faits et les actions correctives engagées.

Quel que soit leur niveau de classement, les évènements significatifs seront tous examinés dans le cadre de la Commission.

A partir du niveau 1 de l'échelle INES, les déclarations seront diffusées à tous les membres de la CLI. En application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement, la CLI pourra demander une visite de l'installation concernée avec présentation des circonstances de l'événement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets.

En cas d'incident ou d'accident de niveau 2 ou plus, le Bureau de la CLI se réunira sans délai et une séance plénière extraordinaire de la CLI se réunira dans les 30 jours.

## **C. Bilan du contrôle des installations**

Les lettres de suite des inspections de l'ASN sont communiquées à la CLI. Elles seront diffusées aux membres de la CET concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande au secrétariat, et pourront être examinées dans le cadre de cette Commission.

Il sera demandé à l'ASN une présentation du bilan 2018 des inspections. Une présentation particulière sera demandée pour les inspections de revue.

Cette présentation interviendra lors d'une réunion commune avec la CI de Cadarache où sera également présenté le bilan des contrôles de la DSND sur l'INBS-PN.

La CLI demandera à l'ASN et aux exploitants de pouvoir participer en 2019 avec des observateurs à une inspection, sous réserve de l'accord des exploitants nucléaires. Les observateurs seront choisis par le Bureau.

## **D. Examens complémentaires de sûreté post-Fukushima**

Il sera demandé à l'ASN et aux exploitants nucléaires (CEA Cadarache et ITER Organization) de faire un focus particulier sur l'application des prescriptions faisant suite aux examens complémentaires de sûreté post-Fukushima dans le cadre d'une réunion plénière de la CLI. En particulier le nouveau local de gestion des situations d'urgence du Centre CEA.

## **E. Chantiers en construction**

Deux Installations Nucléaires de Base dédiées à la recherche sont actuellement en construction sur le site de Cadarache : RJH et ITER.

### *a. Réacteur Jules Horowitz (RJH)*

Le réacteur Jules Horowitz (RJH - INB 172) est une installation du CEA qui sera dédiée aux recherches sur les combustibles et matériaux ainsi qu'à la production de radioéléments pour la médecine.

Il sera demandé au CEA de faire un point sur l'avancement du projet avec visite du chantier.

### *b. ITER (INB 174)*

Il sera demandé à ITER Organization de présenter les sujets suivants :

- Le procédé de fusion retenu pour ITER (tokamak et tritium) ;
- Avancement du projet ;
- Visite du chantier et des installations en fonctionnement ;
- Fabrication des composants dans les pays partenaires ;
- Programmes de recherche associés (WEST, JET et IFMI) ;
- Les principaux éléments du rapport préliminaire de sûreté ;
- Le système de détritiation ;
- Le système de chauffage du plasma
- Le modèle de dispersion des rejets gazeux (démonstration).

Il sera demandé aux différents acteurs chargés d'accompagner le projet sur le territoire (Pouvoirs publics, Agence ITER France), de présenter à la CLI les informations suivantes :

- Retombées économiques, sociales et scientifiques locales ;
- Conditions de logement et de transport des travailleurs du chantier.

Il sera demandé aux services de l'inspection du travail (DIRECCTE) de présenter le bilan 2018 des contrôles réalisés sur le chantier ITER.

## **F. Chantiers de démantèlement et gestion des déchets**

La Commission nationale du Débat Public (CNDP) organisera en 2019 un débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). La CLI donnera un avis sur ce plan pour ce qui concerne Cadarache et participera à l'organisation de débats locaux.

Le groupe de travail sur le thème du démantèlement animé par Mme Noé, poursuivra ses travaux qui porteront également sur la gestion des déchets TFA.

Il sera demandé aux exploitants et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire de présenter dans le cadre d'une réunion plénière, les politiques suivies en matière de production et de gestion des déchets radioactifs de Très faible activité (TFA) et les perspectives à venir. Il sera en outre demandé à la DIRECCTE de présenter un bilan des contrôles sur les chantiers en cours, notamment pour l'ATPu et le LPC.

### **G. Exercice PPI**

Un exercice PPI portant sur l'évacuation de la population est prévu en 2019. La CLI participera à cet exercice avec les communes volontaires.

Des représentants de la CLI participeront aux réunions préparatoires organisées par la préfecture des Bouches-du-Rhône.

### **H. Visites d'installations**

Il sera demandé aux exploitants nucléaires d'organiser en 2019 pour les membres de la CLI, les visites suivantes :

- Chantier ITER ;
- Centre CEA : Locaux actuels de gestion de crise et de secours et locaux de repli dans la zone du RJH, chantier RJH, WEST.
- GAMMASTER (Marseille)

D'autres visites pourront être demandées en cas d'incident de niveau 1, en application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement.

Un regroupement des visites sera recherché pour limiter les déplacements.

## **2. AUTRES ACTIONS**

### **A. ICPE**

Il sera demandé à la DREAL PACA une présentation du bilan des contrôles réalisés sur les ICPE implantées à Cadarache (CEA et ITER) en complément de la présentation du bilan de l'ASN.

### **B. Energies renouvelables**

Il sera demandé un nouveau point sur les recherches menées par le CEA dans le domaine des énergies renouvelables, avec une visite des installations correspondantes implantées à Cadarache.

### **C. Plan de déplacement**

Il sera demandé au CEA Cadarache et à ITER Organization de présenter à la CLI le plan de déplacement interentreprises pour le site de Cadarache.

### 3. INFORMATION DU PUBLIC

La mission d'information du public est mise en œuvre par la Commission Information du Public (CIP), présidée par Mme Noé (Vice-présidente : Mme Tellier)

L'information du public sur les travaux de la CLI est notamment assurée par le site Internet cli-cadarache.org, les réseaux sociaux et le trimestriel d'information *CLIC info*.

En 2019, la CLI développera les actions suivantes :

- Edition du CLIC info pour les malvoyants ;
- Création de panneaux d'exposition complémentaires ;
- Développement des animations ;
- Organisation de rencontres-débats ;
- Participation à des manifestations diverses ;
- Développement des relations avec les médias locaux.

#### A. CLIC info

La périodicité du CLIC info sera ramenée à 3 numéros par an (triannuelle) et complétés par un ou deux numéros spéciaux sur des sujets particuliers, et la pagination sera portée à 16 pages.

Pour améliorer la lisibilité du CLIC info, le recours à des journalistes professionnels (pigistes) pour la rédaction de certains articles sera étudié en 2019.

Une édition sonore pour les malvoyants sera étudiée en collaboration avec la bibliothèque sonore des Alpes-de-Haute Provence (l'Association des Donneurs de Voix).

Une extension géographique de la diffusion du CLIC info au-delà du périmètre PPI, là où l'information est peu présente, sera également étudiée.

#### B. Exposition

La CLI dispose depuis 2016 de l'exposition sur panneaux *La radioactivité, ses utilisations, ses enjeux et ses risques*, conçue par l'ASN et l'IRSN. Elle comprend 80 *roll up* sur les thèmes suivants : *La radioactivité, c'est quoi ?*, *Les effets de la radioactivité sur le corps*, *Les accidents nucléaires*, *Les centrales sont-elles sûres ?*, *Le cycle du combustible*, *Que faire des déchets radioactifs ?*, *Les applications médicales de la radioactivité*, *Les usages industriels*, *La radioactivité et l'environnement*, *Les acteurs du nucléaire*.

L'exposition est modulable pour s'adapter aux lieux et aux attentes du public. Elle est conçue pour tous ceux qui souhaitent développer la culture de la radioprotection au sein de la population :

- Elus locaux, en leur apportant un outil clé en main pour remplir leur mission d'information auprès de la population locale sur les risques liés à la radioactivité et le nucléaire ;
- Etablissements scolaires (à partir du niveau lycée - 1<sup>ère</sup>) ;
- Médiathèques ;
- Evénements à caractère scientifique (Fête de la science...).

La CLI diffusera cette exposition sur le territoire des communes membres de la CLI et au-delà.

Elle sera également présentée à l'occasion des réunions publiques organisées par la CLI.

La CLI réalisera en 2019 des panneaux complémentaires consacrés au Centre CEA de Cadarache, à ITER et à Gammaster. Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

### **C. Développement des animations scolaires**

Mme Noé et Mme Berger ont suivi en 2018 une formation IFFO-RME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement).

A la suite de cette formation, elles ont animé un atelier de sensibilisation aux risques majeurs pour les scolaires dans le cadre de la Fête de la Science (Village des sciences à Aix-en-Provence) le 5 octobre 2018.

La CLI développera cette action en proposant des animations aux établissements scolaires des niveaux primaire et secondaire.

Une action particulière sera réalisée auprès d'établissements scolaires proches de l'installation GAMMASTER à Marseille.

### **D. Organisation de rencontres-débats**

Depuis 2017, la CLI organise avec les communes des réunions locales sous la forme de rencontres-débats permettant à nos concitoyens d'exprimer leurs attentes, de poser leurs questions et d'être informés sur les risques et les mesures de protection de la population.

La CLI invite les pouvoirs publics, les exploitants et d'autres acteurs locaux concernés (élus locaux, médecins, pharmaciens, enseignants, etc.) à participer à ces réunions, sachant que la place principale est donnée à la parole du public.

Après Vinon-sur-Verdon en 2017, Rians et Mirabeau en 2018, il sera proposé aux communes de Jouques et de Sainte-Tulle d'accueillir de telles réunions en 2019.

Des contacts seront également pris avec les médiathèques et les associations locales pour mettre en place ce type de rencontres dans le cadre de leurs programmations.

La CLI a été contactée par la société de production allemande PIER 53, qui souhaite pouvoir filmer l'une de ces réunions publiques pour un film documentaire. Le sujet du film portera sur les difficultés que pose la sortie allemande du nucléaire et les questions encore sans réponse de ce choix. Il présentera notamment le choix différent fait par d'autres pays, comme la France. (Annexe 1). Le tournage se déroulera principalement sur le Centre CEA de Cadarache.

Comme les années précédentes, une réunion publique de plus grande envergure sera consacrée à ITER avec la participation des principaux acteurs du projet : ITER Organization, Préfecture, Agence ITER France.

Les rencontres-débats seront préparés par la CIP et la CET concernée.

### **E. Participation à des manifestations diverses**

La CLI renouvellera en 2019 sa participation à Assogora, Forum des associations du Pays d'Aix le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre sur le Cours Mirabeau à Aix-en-Provence, ainsi qu'à la Fête de la Science, en octobre. La CLI pourra participer à d'autres manifestations si des opportunités se présentent.

## **F. Développement des relations avec les médias locaux**

Afin d'assurer une meilleure information du public sur les actions de la CLI, les contacts avec les médias locaux – journaux, radio, tv, etc., seront développés.

### **4. ETUDES**

Pour l'exercice de ses missions, la CLI peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site (art. L125-24 du code de l'environnement).

Des financements spécifiques peuvent être obtenus de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

En 2019, une étude sera lancée pour la mise en œuvre d'OPAL, outil de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux d'une éventuelle contamination environnementale en cas de rejets radioactifs massifs, mis au point dans le cadre d'un partenariat ANCCLI-IRSN (Annexe 2). Le cahier des charges sera préparé par un groupe de travail dans le cadre de la CET CEA et validé par le Bureau.

### **5. CONCERTATION**

Le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 prévoit une consultation pour avis de la CLI sur les dossiers et projets relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement, au déclassé ou à des modifications notables d'une INB, ainsi qu'aux autorisations de rejets d'effluents des INB.

En cas de consultation de la CLI, les dossiers seront étudiés et l'avis préparé dans le cadre de la CET concernée. Délégation sera donnée au Bureau pour rendre l'avis en application de l'article 7 des statuts.

### **6. AUTRES ACTIVITES**

#### **A. Recherches**

Il sera demandé au CEA un nouveau point sur les recherches relatives au programme ASTRID (Génération IV) et aux énergies renouvelables.

Il sera demandé à ITER Organization un point sur les recherches annexes au projet ITER (WEST, JET et IFMI)

#### **B. Sensibilisation des élus locaux**

Il est proposé de préparer en 2019 une action de sensibilisation des élus des communes membres de la CLI aux enjeux des risques majeurs et au rôle des communes en la matière, en concertation avec les services compétents de l'Etat.

#### **C. Rencontres des CLI du sud-est**

Le Département de l'Isère organisera les 6 et 7 juin 2019 à Grenoble les 2<sup>e</sup> Rencontres des CLI du Sud-Est, initiées en 2017 par la CLI de Cadarache.

Une délégation de la CLI participera à ces rencontres, comprenant une dizaine de personnes représentant les différentes catégories de membres. Un groupe de travail animé par M. Coletti préparera la participation de la CLI à ces Rencontres.

## **7. VIE DE L'ASSOCIATION**

### **A. Séminaire interne**

Une réunion de réflexion sera organisée pour les membres de la CLI sur le thème des missions de la CLI en vue de définir les orientations de son action.

### **B. Réunions statutaires**

Conformément au décret du 12 mars 2008 relatif aux CLI (art. 12), la CLI doit établir chaque année un rapport d'activité, un compte rendu d'exécution du budget de l'année précédente, et adopter un programme prévisionnel d'activité et un budget prévisionnel de l'année suivante.

L'Assemblée générale se réunira pour approuver les comptes 2018 et valider le rapport d'activité et le rapport financier 2018, le programme prévisionnel et le budget pour 2019.

Le Conseil d'administration et le Bureau de la CLI se réuniront autant que de besoin, pour assurer l'administration de l'association, préparer les réunions de l'Assemblée générale et prendre les décisions qui leur ont été déléguées par l'Assemblée générale.

### **C. Relation avec les collectivités**

Afin de développer la concertation avec les collectivités membres de la CLI (Communes, Groupements de communes, Départements et Région), il leur sera proposé à chacune une rencontre pour informer les élus locaux sur les missions et les actions de la CLI, et mieux répondre aux attentes réciproques.

### **D. Accueil d'un service civique**

Pour le développement des actions d'information et d'animation de la CLI, la mise en place d'un service civique sera engagée en 2019.

### **E. Stagiaire**

La CLI proposera en 2019 un stage de Master sur le thème suivant : *[à déterminer]*

Patricia SAEZ  
Présidente de la CLI



**Liste des groupes de travail :**

- GT Démantèlement-Déchets
- GT Tableau de suivi des INB
- GT Actions scolaires
- GT OPAL
- GT Rencontres du sud-est Grenoble